

MICRO ENTREPRENEUR
TRANSFERT DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL
dans le même Greffe

[Imprimé P2 à télécharger](#)

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

SI CREATION

- Justificatif du nouveau domicile au nom du déclarant (facture EDF, quittance de loyer...)
- ou Copie du bail commercial ou autre justificatif de la jouissance du local du nouvel établissement au nom du déclarant
- ou Autorisation du propriétaire
- ou Attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de l'hébergeur
- Pas de frais de Greffe*

SI ACHAT

- Copie de l'acte de cession
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution
- Copie du bail
- Chèque de **70.00 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI LOCATION GERANCE

- Copie du contrat de location-gérance
- Page du Journal contenant l'Annonce Légale **ou** attestation de parution + texte
- Chèque de **70.00 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES :](#)
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés

- Mission de Service Public** **Gratuit** : vous constituez seul votre dossier et le transmettez au CFE.
- Option :** **29 €** **Service Micro Entreprise - Accompagnement personnalisé en rendez-vous**